



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/66

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Affectation des résultats de l'ERRD 2017 sur l'exercice 2020

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil l'affectation du résultat de l'ERRD 2017 de l'EHPAD Résidence La Grèze sur 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats d'exploitation de l'ERRD 2017 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

- Hébergement :

Résultat de l'exercice = 117 521,77 €

Soit un excédent cumulé de 117 521,77 € à affecter pour 67 521,77 € en réserve de compensation et 50 000 € en réserve de compensation des charges d'amortissements.

- Dépendance :

Résultat de l'exercice = 39 726,93 €

Soit un excédent cumulé de 39 726,93 € à affecter en totalité en réserve de compensation.

- Soins :

Résultat de l'exercice = 68 686,58 €

Soit un Excédent cumulé de 68 686,58 € à affecter en totalité en réserve de compensation des charges d'amortissements.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU